

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT QUATRE JUILLET  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 15**

**Quorum : 12**

**Nombre de pouvoirs : 03**

**Nombre de votants : 18**

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 15**

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, VERNET Josette, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, PAGE Olivier

**Absents et excusés : 08**

Mmes, MM. THORENS Valérie, MUET Daniel, MARULAZ Marie-Paule, LEFANT Myriam, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoirs : 03**

Madame THORENS Valérie à Monsieur COQUILLARD Michel

Madame MARULLAZ Marie-Paule à Madame VERNET Josette

Madame LEFANT Myriam à Madame ROSSET Emmanuelle

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

### D\_2025\_07\_05

**CONVENTION AVEC LE CDG74, D'UNE DUREE DE TROIS ANS, DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES OU D'AGENTS CONTRACTUELS MOMENTANEMENT ABSENTS, DANS LE CADRE DE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE, D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.452-44 du CGFP,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

M. le maire, propose à l'assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie - CDG74 - chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 28 juillet 2025.

La secrétaire de séance,  
Valérie BAUD PACHON



Le maire de Morzine,  
Jean-François BERGER



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---